

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 734

présenté par
Mme Maud Petit

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« deux »,

le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli qui réduit le délai de possibilité de recours au placement hôtelier à 30 jours au lieu de 60. S'agissant d'une solution d'urgence, une solution doit être trouvée au plus vite pour le jeune.